

L'obsolescence « programmée » à l'ère des objets connectés

Comment concilier développement durable, innovation, et attente des consommateurs ?



Des bas nylons au smart phone dernier cri, les choses deviennent obsolètes et ce, au fur et à mesure des différentes mises à jour d'une société toujours plus connectée.

Le droit est à la traîne de ces évolutions : l'approche répressive de l'obsolescence programmée n'a pas encore fait ses preuves, ni proprement pris en compte le facteur environnemental, la dynamique d'innovation des entreprises, ou l'ubris de renouvellement des consommateurs.

Entre économie circulaire, obligation d'interopérabilité et « labellisation », il appartient au droit de se mettre à jour.

Université d'Aix-Marseille- Faculté de Droit

Vendredi 19 mai 2017

9h00 Accueil des participants

9h15 Allocution de bienvenue V.-L. Benabou (Prof. AMU, CDE)

LES ENJEUX DE L'OBSOLESCENCE DANS UNE ECONOMIE CONNECTEE

L'OBSOLESCENCE : STRATEGIE OU RESULTAT DE L'INNOVATION ?

Présidence : V.-L Benabou

9h30 : Quelle stratégie d'innovation « durable » ?, Guillaume Henry, avocat, auteur de l'étude Propriété intellectuelle et développement durable

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE SOURCE DE DOMMAGE ENVIRONNEMENTAL ?

9h50 : L'impact de l'obsolescence programmée sur l'environnement (intervenant à confirmer)

10h10 : L'environnement et le numérique (intervenant ADEME)

L'OBSOLESCENCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

10h20 : Des obligations d'information sur la durabilité des aliments à leur gestion par nos réfrigérateurs ? Jocelyn Cayron, MCF AMU.

10h40 : Débats/Pause.

DURABILITE DES CHOSES ET PROPRIETE

Présidence : Judith Rochfeld (Université de Paris I- Panthéon Sorbonne)

11h15 : L'attente légitime des consommateurs quant aux utilités de leurs choses, Natacha Sauphanor, PR UVSQ Paris Saclay

11h35 : La refondation du droit des biens vers une obligation de durabilité ?

Pierre-Emmanuel Moyse, PR Université McGill

12h00 : Valeur de la chose et valeur des données produites ou reçues par les choses, Célia Zolynski, PR UVSQ-Paris Saclay

12h30 PAUSE DÉJEUNER

LES REPONSES A L'OBSOLESCENCE DES OBJETS

LE MODELE DE LA CONSERVATION ET DE LA REPARATION

Présidence : Nicolas Bronzo

14h00 : Les réponses à l'obsolescence tirées de l'économie collaborative et circulaire (intervenant à confirmer)

14h20 : L'action des associations, Halte à l'obsolescence programmée (HOP)

14h40 : Les FABLAB comme alternative, Sébastien Nedjar (FABLAB, Aix en Provence)

15h00 La disponibilité des pièces détachées, Jean-Pierre Gasnier, prof. associé AMU.

Pause discursive

LE MODELE DE LA COMPATIBILITE ET DE L'ACCES

Présidence : Nicolas Courtier

15h45 Table ronde : Interopérabilité, compatibilité, modèles ouverts ou fermés et objets connectés : quelles obligations ?

Marie Duponchelle, avocat ; Mélanie Clément Fontaine, MCF UVSQ Paris Saclay ; un représentant de l'UNIFAB

17h00 : Modèle de l'accès, mises à jour, prédation et droit de la concurrence, Pierre-Dominique Cervetti, MCF AMU

LES LEVIERS DE L'INFORMATION ET DE LA REPUTATION

17h30 : Les leviers du droit quant à la réputation et à l'image de marque : Claude-Alberic Maetz, MCF AMU.

Propos conclusifs : Intervenant à confirmer

